



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 24 juin 2020

Le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris

- Vu le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 relatif aux dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du Ministre chargé de l'Éducation
- Vu l'arrêté du 14 juin 1990 relatif aux commissions académiques consultatives compétentes à l'égard des conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du Ministre chargé de l'Éducation
- Après consultation de la commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue du 24 juin 2020.

ARRETE

Article 1 :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de conseillers en formation continue pour l'année scolaire 2020/ 2021:

BIANCHERI Rosalie	Coordnatrice pôle ressources – GRETA GPI2D
DECOMBAS Isabelle	Secteur privé
DE CREMOUX Florence	Professeure des écoles – Académie de Versailles
GIRAUD Virginie	Professeure certifiée Hors Classe – Académie de Paris
LETELLIER Valentine	Secteur privé
MARTI Marie-Jeanne	Demandeur d'emploi
MAURICE Cédric	Professeur des écoles – Académie de Versailles
NAJI Sonia	Coordnatrice pédagogique – GRETA GPI2D
ZARKA Anne	Professeure certifiée CPIF – Académie de Paris

Article 2 :

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pourront être nommés conseillers en formation continue pendant l'année scolaire 2020/2021, dans la mesure où un poste déclaré vacant leur sera proposé.

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Et par délégation,
Le directeur de l'académie de Paris

Jean-Michel COIGNARD